



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°:
No.:

81

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 27 JUIN 1983

LE CANADA RATIFIE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CAFÉ

L'honorable Allan J. MacEachen, Vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Gerald Regan, ministre d'État au Commerce international, ont annoncé aujourd'hui la décision du Canada de ratifier le nouvel Accord international sur le café.

Quatre accords internationaux sur le café ont été appliqués depuis 1962 en vue de tenter de réduire l'instabilité sur les marchés mondiaux. Le Canada a participé à ces quatre accords. Le dernier a été négocié en 1976, mais n'est pleinement entré en vigueur qu'en 1980 en raison de la hausse des prix qui suivait le gel qu'a connu le Brésil en 1975. L'Accord de 1983 est essentiellement une prorogation de l'Accord de 1976. Il comporte un certain nombre d'améliorations touchant les règles applicables aux exportateurs et aux importateurs et visant à maintenir les prix à l'intérieur d'une fourchette de prix maintenant fixée à 1.20-1.40 \$EU la livre.

La production caféière est une activité ergatique presque exclusivement limitée aux pays en développement. Il existe deux grands types de café -- l'arabica et le robusta. Les principaux producteurs d'arabica sont les pays de L'Amérique du Sud et du Centre, notamment le Brésil et la Colombie. Les variétés de robusta sont produites en Afrique de l'Ouest et du Centre et dans plusieurs pays asiatiques, notamment l'Indonésie. Les pays industrialisés comptent pour plus de 60 pour cent de la consommation mondiale. Les exportations mondiales de graines de

.../2